

CHAMPIGNONS DE PELOUSE ATTENTION



Voici un communiqué du Centre antipoison du Québec qui demandait à être diffusé à tout le personnel des services de garde et affiché à l'intention des parents.

Québec, le 17 juillet 2007. – L'ingestion d'un champignon de pelouse par un enfant était jusqu'à maintenant considérée comme peu toxique* ou non toxique. Mais depuis deux ans, le Centre antipoison du Québec a traité quelques cas d'ingestion toxique de champignons de pelouse ayant causé des dommages au foie. À la suite de ces incidents, le personnel du Centre antipoison a modifié sa façon de traiter les ingestions de champignons de pelouse afin d'éviter des intoxications graves.

Ainsi, les infirmières du Centre antipoison tentent maintenant d'évaluer le risque d'intoxication en fonction de la description visuelle du champignon et le danger potentiel en fonction de certains critères. Si elles ne peuvent obtenir de description du champignon ingéré, par exemple s'il n'en reste plus sur la pelouse, ou si un des critères de danger est présent (ex. : champignon blanc, présence d'écailles sur le chapeau), elles orientent l'enfant vers un hôpital pour un traitement de décontamination.

Le Centre antipoison considère qu'il est relativement facile de **prévenir l'ingestion toxique de champignons de pelouse**. Il suffit qu'un adulte responsable cueille et détruise les champignons sur la pelouse avant que les enfants n'y aient accès.

En cas d'ingestion, communiquez sans tarder avec le Centre antipoison du Québec. Il faudrait idéalement avoir sous la main un champignon complet semblable à celui que l'enfant a ingéré afin d'en faciliter la description. Les infirmières du Centre antipoison sont formées pour répondre efficacement à ces situations et vous orienter vers la meilleure ressource.

* Une ingestion peu toxique peut se manifester par divers symptômes dont les nausées, les vomissements et les maux de ventre.

Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060

Soyez prudents!

Caroline

